

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

**Séance du Mercredi 2 juin 2021**

L'An deux mille vingt et un et le deux juin le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Jeanine Parent, Adjoints, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette, Mr Raphaël Berthillier, Mme Delphine Champion, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussd, Mr Nicolas Perche, Mme Marie-Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mme Nathalie Buffy, Mr Freddy Berezyiat,  
Excusés : Mr Pion ayant donné pouvoir à Mr Touraine

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 2 JUIN 2021**

Mme Françoise DELAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.  
Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 14 Avril 2021.

Compte tenu d'éléments insuffisants permettant de délibérer sur les points 4 vente de terrain à la société MORACO et 5 vente du camping les Rives du Soleil, sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide de retirer ces questions de l'ordre du jour.

D'autre part compte tenu d'éléments parvenus ultérieurement à la convocation, le conseil municipal décide d'ajouter les points suivants :

- Convention de servitudes avec ENEDIS
- Petites Villes de Demain : autorisation du Maire à gérer les démarches technico financières

Avant de débiter les questions de l'ordre du jour Monsieur le Maire présente Mr Baptiste Garonne, Chef de Projet Petite Ville de Demain. Baptiste a pris ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> juin.

**1- Frais de formation des élus**

La formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus soit 1500 € par an. Conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Il est décidé d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus soit 473€ par élus utilisable pendant la durée du mandat, limité à 1500 € par an.

( unanimité)

## 2- Recrutement manager de commerces – contrat de projet

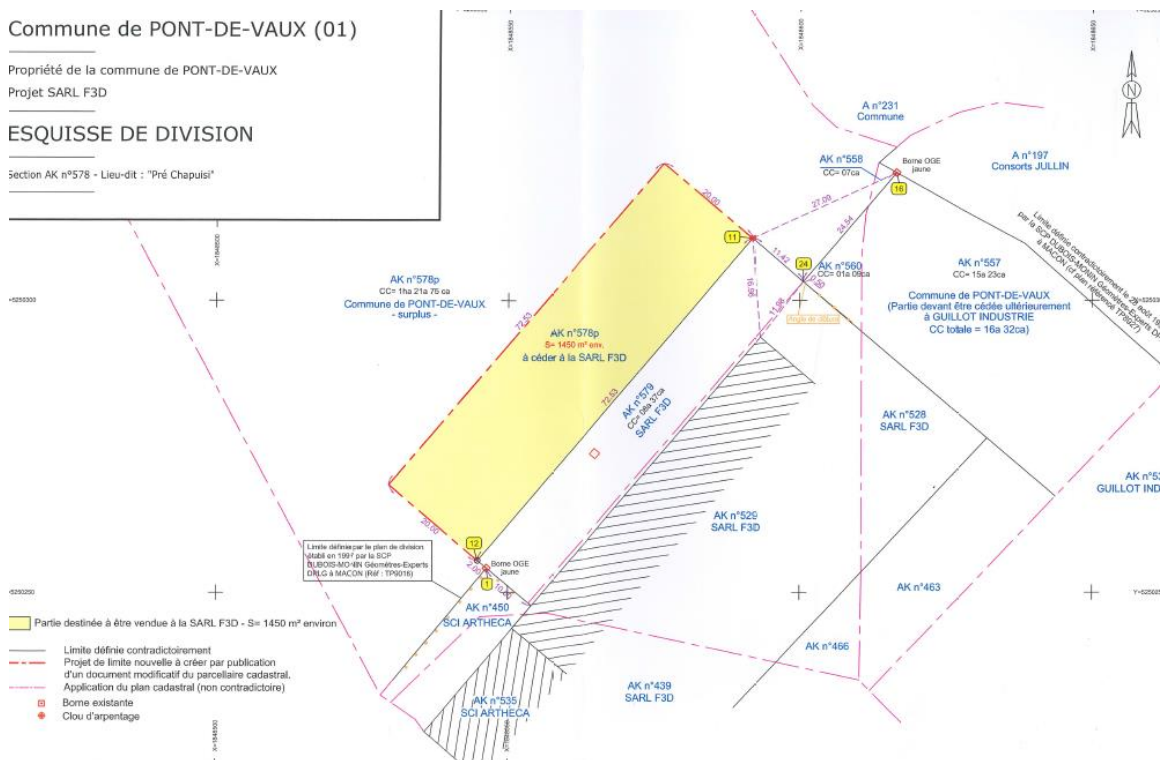
Dans le cadre de Petites villes de demain et sa politique soutien au développement du commerce de centre-ville, de soutien aux initiatives collectives innovantes, la ville de Pont de Vaux soutient et accompagne les actions collectives de communication et de promotion des commerçants de la commune et en ce sens souhaite recruter un manager de commerces. Ce projet bénéficie de l'apport de l'Etat, de la Banque des Territoires, de la Communauté de Communes et de la CCI. Le manager de commerces bénéficier d'un contrat de projet à temps complet d'une durée de 24 mois et aura les missions suivantes :

- \* Accompagnement et développement du dispositif de chèques cadeaux Bresse et Saône notamment pour la commercialisation, l'administration, la gestion et livraison de ces chèques cadeaux) ainsi que la recherche de nouveaux adhérents, partenaires financiers et opérationnels.
- \* Accompagnement des opérations collectives et de la montée en charge de l'association des Commerçants et Artisans de Pont de Vaux de commerçants et artisans notamment à travers le développement de la carte de fidélité et des outils de communication numérique.
- \* Participation au développement du commerce et de l'artisanat en mobilisant l'ensemble des acteurs économiques locaux, aussi partenaires de l'opération.
- \* Accompagnement de la structure (AG, CA, réunions...)

( unanimité)

## 3- Vente terrain à la société IPM

Afin de permettre à la société IPM de poursuivre le développement de son activité, le conseil municipal décide de lui céder une partie de la parcelle AK 578 pour une superficie d'environ 1450 m<sup>2</sup> selon le plan ci-dessous :



Compte tenu des travaux d'aménagement d'aire de stationnement que la commune devra réaliser en compensation des places perdues, le prix de vente est fixé à 25 € le m<sup>2</sup>. L'estimation des domaines est de 15 € le m<sup>2</sup>.

17 voix pour – 2 abstentions

#### **4- Groupement de commande barrage des aiguilles**

La réhabilitation du barrage des aiguilles, la restauration morphologique et écologique de la Reyssouze en aval et conception d'une station de pompage pour l'alimentation de l'écluse et du canal nécessitent un groupement de commande entre la commune de Pont de Vaux et le Syndicat du bassin Versant de la Reyssouze en phase études et travaux pour mutualiser les marchés correspondants puisque les réflexions autour de ce projet sont fortement imbriquées entre les intervenants. Chaque ouvrage a une influence réciproque sur les autres d'où l'intérêt d'avoir une conception et une réalisation qui globalisent l'ensemble du projet.

Le groupement est créé en vue de la passation en commun des marchés de prestations intellectuelles pour les Etudes de la réhabilitation du barrage des aiguilles, la restauration morphologique et écologique de la Reyssouze en aval et conception d'une station de pompage pour l'alimentation de l'écluse du Canal. Ces prestations concernent les marchés de :

- Maîtrise d'œuvre
- Mission SPS (santé protection sécurité)
- Levés topographiques et bathymétriques
- Etudes géotechniques G2, G2 PRO et G4

Le présent groupement est également créé en vue de la passation des marchés de travaux qui suivront les études.

Le volet communication de l'opération ne rentre pas en compte dans la présente convention et sera pris en charge en totalité par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze.

( unanimité)

#### **5- Modification du tableau des emplois**

Compte tenu des nécessités du service, le conseil municipal décide de créer les postes suivants :

- Adjoint Administratif Territorial :1 poste temps complet
- Adjoint Technique territoriaux : 2 postes à temps complet

( unanimité)

#### **6-Convention de servitude ENEDIS**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage d'installer un coffret sur la parcelle AK 516 située quai de la Reyssouze (parking Rue Borjon – quai de la Reyssouze) et propriété de la commune de Pont de Vaux. Pour cela le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude relative à cette opération.

( unanimité)

#### **9- Programme Petite Ville de Demain : autorisation du Maire à gérer les démarches technico financières.**

Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à gérer les démarches technico-financières, notamment :

- demander à tout organisme financeur et partenaire, l'attribution de prestations et de subventions ;
- signer les conventions et leurs avenants en lien avec le programme ;
- signer l'ensemble des contrats liés au programme ;
- procéder au dépôt des demandes sur les plateformes dédiées

( unanimité)

## 7- Questions diverses

Jury d'assises- Afin de constituer la liste des jurys d'assises, le conseil municipal procède au tirage au sort six noms issus de la liste électorale.

Organisation des scrutins des 20 et 27 juin 2021 : les conseillers municipaux établissent les bureaux de vote pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021.

Mr Emeric Landre interroge Monsieur le Maire au sujet de la possibilité d'organiser la fête de la musique le 19 juin prochain. Actuellement les instructions de la Préfecture ne sont pas encore parvenues.

Mme Françoise Delay expose les travaux des différentes commissions :

CCAS : la convention pour la mutuelle communale sera signée avec Groupama le 03 juin 2021. 50 personnes se sont montrées intéressées.

Communication : le bulletin municipal a été distribué. Une réunion sera organisée prochainement pour faire le point sur les actions passées et à venir.

Environnement : une journée de nettoyage de la ville a eu le 30 mai 2021. 40 kg de détritiques ont été ramassés en 2 heures.

Une rencontre avec les habitants des HLM pour le projet d'aménagement de la Place Général de Gaulle a eu lieu. Une seule personne était présente. Les devis sont en cours.

Fleurissement : 2000 plants ont été mis en place. Les bénévoles ont remis en terre et désherber les différents massifs et jardinières. Le fleurissement a représenté 138 heures de bénévolat

Mr Michel Touraine indique que d'importants travaux Rue Notre Dame des Champ auront lieu à partir de la semaine 23 jusqu'à la semaine 43. La circulation sera très fortement perturbée.

Ecoles : afin de faire face aux difficultés d'organisation pour permettre de respecter le protocole sanitaire, la commune de Pont de Vaux a fait appel aux Maitres-Nageurs de la Piscine Archipel. La piscine devant rouvrir prochainement, les MNS ne sont plus disponibles. Le relais a été pris par l'association 1,2, 3 Soleil pour une nouvelle organisation. Mr Touraine remercie l'ensemble du personnel qui a su faire preuve de professionnalisme en cette période difficile.

Mme Janine Parent indique que deux boîtes à livres seront installées prochainement en centre-ville.

Elle indique également que les toilettes de la Place Pannetier ont été repeintes afin de mieux s'intégrer dans le paysage.

Mr Freddy Berezyiat interroge Monsieur le Maire sur différents points :

Il souhaite savoir si les entretiens individuels pour les agents ont eu lieu. Il rappelle que c'est une obligation légale. Monsieur le Maire répond que ceux-ci sont en cours.

Mr Béreyziat souhaite savoir qui a financé les terrasses installées devant les différents restaurants : Monsieur le Maire précise que chaque restaurateur peut bénéficier d'une terrasse devant son établissement à titre gratuit mais que les installations sont à la charge des exploitants. Il est rappelé que la vitesse dans la rue Maréchal de Lattre a été abaissée à 30 km/h.

Fête foraine : Mr Berezyiat souhaite savoir si quelque chose est prévu sur ce point. Monsieur le Maire indique que les forains l'ont contacté pour organiser une fête foraine le 12 mai prochain mais que la place de la Promenade est occupée ce jour là par un concours de pétanque. Les forains ont émis le souhait de s'installer sur l'esplanade des quatre vents mais Madame le Maire de Reyssouze s'y oppose.

Mr Bereyziat souhaite connaître ce qui est prévu sur le chemin de la Glacière. Mr le Maire précise que les remblais se poursuivent. Ceux-ci sont issus des travaux de la station d'épuration. De la terre végétale viendra ensuite recouvrir l'ensemble et tout sera remis au propre afin de faire des lieux un endroit agréable.

Monsieur le Maire précise également que des remblais pourront être réalisés chemin de la Creuse. Il indique que la communauté de Communes Bresse et Saône réalise actuellement une étude sur les réseaux d'eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.

Petites Villes de Demain : Mr Freddy Bereyziat se porte candidat pour intégrer le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du projet de territoire.

Mr Bereyziat regrette de ne pas avoir été invité aux diverses cérémonies commémoratives en tant que correspondant défense.

Mr Laurent Martin fait part de nuisances occasionnées par des rassemblements aux abords de l'aire de jeux située près de la maison de l'eau et de la Nature. La gendarmerie a été informée. Mr Bereyziat demande à Monsieur le Maire si il est allé à la rencontre des jeunes au titre de son pouvoir de police. Monsieur le Maire répond que la gendarmerie l'a mis en garde sur ce point.

Madame Annick Thevenard suggère de mettre en place une signalétique visible pour indiquer les toilettes publiques. Ce point sera étudié.

Mr Franck Dussud fait part du succès de l'application Panneau Pocket . A ce jour elle compte 774 abonnés et 10976 lectures ont eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 10 mai 2021.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h10

PONT DE VAUX le 3 juin 2021

Le Maire,  
Yves PAUGET

